



**Colloque sur  
l'agriculture biologique**

**UN VILLAGE BIO SANS PRENDRE LE CLOS**



# Prévenir les dérapages lors de la certification

Christian LEGAULT, consultant

AgroExpert inc.  
Sherbrooke

Colloque sur  
l'agriculture biologique

*La transition vers  
l'agriculture biologique*

Le vendredi 6 décembre 2002  
Hôtel Delta, Trois-Rivières



La certification biologique est l'aboutissement d'une démarche de transition à l'agriculture biologique. C'est donc dire que demander une certification biologique n'est pas un geste à faire à la légère. Une fois que les agriculteurs et agricultrices ont entrepris leur démarche de transition, ils peuvent demander leur certification un an avant de voir leur production certifiable (période de précertification). À ce moment, le contenu du cahier des normes doit avoir été appliqué dans son intégralité pendant au moins deux années complètes.

Les points suivants font souvent défaut et ils sont à surveiller de façon particulière :

- Posséder la documentation adéquate sur le système de production et l'historique de la ferme et des animaux.
- Planifier et réaliser la ségrégation des récoltes.
- Se protéger des contaminations par les OGM.
- Se prémunir contre toute autre forme de contamination.
- Bien maîtriser le respect des normes par les sous-traitants (battage à forfait, criblage, transport, etc.).
- S'approvisionner en intrants conformes aux normes et documenter ses achats.
- Implanter et maintenir un système de traçabilité.

Les efforts investis pour se conformer aux normes de certification biologique ne sont pas que des contraintes. Le suivi documentaire, la planification écrite et la traçabilité sont des pratiques qui peuvent rapporter plus qu'elles en coûtent.